

# ESCALIER ESCAMOTABLE

## CARTE DE GARANTIE

TYPE ET DIMENSIONS D'ESCALIER

QUANTITE

DATE D'ACHAT

DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT

## FABRICANT ACCORDE 3 ANS DE GARANTIE POUR ESCALIER ESCAMOTABLE LW A PARTIR DE LA DATE D'ACHAT

1. Le Fabricant, durant la période de garantie, assure dans les produits fabriqués par lui: la durabilité des éléments en bois, le fonctionnement des éléments d'ouverture et de fermeture d'escalier, si:
  - les escaliers n'ont pas été endommagés après leur réception par le Client
  - le montage et l'utilisation d'escalier respectent les instructions joints.
2. La garantie est valable seulement après la présentation par le Client de la carte de garantie et du ticket de caisse.
3. La garantie qui n'est pas dûment remplie n'est pas valable.
4. Le Client est obligé de signaler au Fabricant tout vis trouvé dans le délais de 30 jours après le constat.
5. Si le Fabricant est responsable de vis constatés et signalés, il peut selon son gré:
  - rembourser la valeur d'escalier selon le prix d'achat et reprendre l'escalier,
  - échanger l'escalier chez le Vendeur,
  - effectuer le service chez le Client
  - ordonner le service au Vendeur ou autre entreprise autorisée aux frais du Fabricant.
6. La responsabilité du Fabricant ne peut pas dépasser la valeur d'achat d'escalier. Le Fabricant n'est pas responsable des dommages causés par les vis d'escaliers, tels que: réparation du dommage, perte des biens et autres.
7. Tout dommage causé par le mauvais: stockage, entretien, montage, utilisation et autres qui ne sont pas dûs au Fabricant, peut être réparé seulement aux frais du Client.
8. Les conditions de garantie du Fabricant ne peuvent pas être considérées comme complément des conditions générales de garantie mais comme leur substitution.

DATE DE SIGNATURE DE LA CARTE DE GARANTIE

CACHET ET SIGNATURE DU VENDEUR